

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

Date de convocation : MENISSIER Martine, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice,  
DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

29 août 2019

**Absents :** Monsieur VILLE Gérard, Monsieur GIOVANNI Philippe et  
Monsieur BALOURDET Patrice.

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 7  
Pouvoir : 0  
Votants : 7

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

**N° 1414 /2019**

**Objet :**

**SOCIETE  
PUBLIQUE LOCALE  
SPL-XDEMAT**

**Examen du rapport de  
gestion du Conseil  
d'administration**

Par délibération n° 1399/2018 du 23 OCTOBRE 2018, notre Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen, Monsieur le Maire prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de lui donner acte de cette communication.

### ***DELIBERATION***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

**Vu** les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

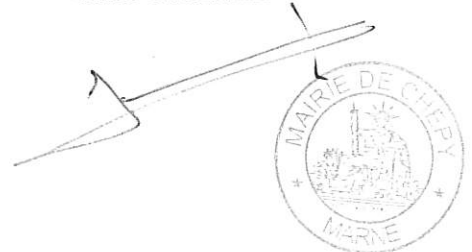
**Vu** le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal après examen, ***décide d'approuver à l'unanimité*** le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 10 septembre 2019.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 13/09/2019  
Reçu en préfecture le 16/09/2019  
Affiché le  
ID : 051-215101395-20190905-1414-DE